

Ville de 37150 BLERE

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2011

Etaient présents : M. FORTIER Georges – Maire, M. CHAUVEL Régis, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. REUILLON Jean-Jacques, M. MORELLI Jean-Claude, Mme BABY Claudine, M. RAFEL Jean-Serge, Mme THIBAUT Christine, M. VERDON Richard, M. CANTIN Christian, M. ROBINEAU Jean-Noël, Mlle MORISSET Carole, Mme BERTHELOT Isabelle, Mme PALISSEAU Laetitia, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, M. BEAUGÉ Henri, Mme DALAUDIE Nicole, M. OMONT Jean-Claude.

Absents excusés : Mme OMNES Françoise (*pouvoir à Mme DUFRAISSE*), Mme THOMASSIN Sylvie, M. DEJUST Jean-François (*pouvoir à M. le Maire*), Mme LOISEAU Sandrine.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire. Madame Joëlle LE BRIS est nommée secrétaire.

POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 21/09/2011

Sans observation, le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

1°) Acquisition d'une parcelle de terrain (terrain consorts Philoreau)

2°) Annulation de la délibération nommant deux membres de la commission d'appel d'offres du Groupement de commande du PAVE (C.C.B.V.C.)

POINT II – COMPTE RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① **COMMISSION D'URBANISME du Lundi 10 octobre 2011**

PC = Permis de construire

DP = Déclaration Préalable

CLE	PETITONNAIRE		ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DE LA DEMANDE	SECTION PARCELLAIRE	Zone POS	AVIS DE LA COMMISSION
PC 11 1 0036	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLERE VAL DE CHER		RUE JACQUES YVES COUSTEAU	GARAGE avec SALLE D'ATTENTE, BUREAU, VESTIAIRES ET SANITAIRES	ZM414, ZM416	UC	FAVORABLE
PC 11 1 0037	BANNIER	VINCENT	RUE DU CLOS FERRAND	MAISON D'HABITATION	ZL398, 643, 937	UB	FAVORABLE
PC 11 1 0038	BEAUPUIS	CYRIL	RUE DE LA TAILLE ST JULIEN	GARAGE DE 30 M ²	ZL670	UBs	FAVORABLE
PC11 1 0039	TESSIER	HUBERT RENE	RUE DES CHANDOUINS	GARAGE	AD210, AD495	UBs	FAVORABLE S/RESERVE AVIS ABF
DP 11 1 0072	LANNIER	Anniella	RUE DE LA VARENNE	DIVISION EN 2 LOTS	ZL396, 397, 398, 643	UB	FAVORABLE
DP 11 1 0073	PINIER	ANDRE	LE PETIT VILLIERS	RAVALEMENT DE FAÇADE	YZ13	A	FAVORABLE

DP 11 1 0074	BEAUPUIS	CYRIL	RUE DE LA TAILLE ST JULIEN	AMENAGEMENT DE COMBLES	ZL670	UBs	FAVORABLE
DP 11 1 0075	SIGOGNE	EDDIE	RUE DU PONT	RAVALEMENT DE FAÇADE	AB143	UAI	FAVORABLE
DP 11 1 0076	DELAGOUT- TIERE	ELISABETH	RUE DE VAULOGER	CLOTURE	ZH953	UB	EN ATTENTE
DP 11 1 0077	MALVEAU	GISELE	RUE DU CARROI AUX GAUFFRES	RAVALEMENT DE FAÇADE	AE345	UA	FAVORABLE S/RESERVE AVIS ABF
AT 1110002	SARL DIMAGELOUIS		RUE DE TOURS	MODIF. VITRINE CHANGEM.COMMERCE	AB61, AB64	UBi	VU S/ RESERVE C° SECURITE ACCESSIBILITE
AP1110003	CENTURY 21 LA VALLEE DU CHER		RUE DU PONT	CHANGEMENT ENSEIGNES	AB252	UA	FAVORABLE S/RESERVE AVIS ABF
CLE	PETITIONNAIRE		ADRESSE DU BIEN	NATURE DE LA DEMANDE	SECTION PARCELLAIRE	ZONE POS	Avis de la commission
CU 11 1 a113	NURET DESCLE	BLERE	MONCARTIER	INFORMATIF	ZH 511	1 AU d	INFORME
CU 11 1 a114	NURET DESCLE	BLERE	5 RUE DES CANAUX	INFORMATIF	ZH 274	UB	INFORME
CU 11 1 a115	SERVICE DES DOMAINES	TOURS	BEAUREGARD	INFORMATIF	Y1138	Np	INFORME
CU 11 1 a116	SERVICE DES DOMAINES	TOURS	LA VASSELIERE (DEVANT INTERMARCHÉ)	INFORMATIF	ZL1011, ZL1012	UBs	INFORME
CU 11 1 a117	NURET DESCLE	BLERE	LES PLUMASSERIES	INFORMATIF	ZV203, ZV668	A	INFORME

CU A = Certificat d'Urbanisme INFORMATIF CU B = Certificat d'Urbanisme OPERATIONNEL

M. CHAUVEL précise que le nouveau Plan Local d'Urbanisme est maintenant définitivement exécutoire. Après avoir été transmis au Préfet le 22 juin 2011, date à laquelle il est devenu opposable, et aucune observation n'ayant été faite dans le délai de 2 mois au titre du contrôle de légalité, le PLU est maintenant entré dans sa phase d'application.

* M. le Maire précise que des travaux sur la façade de l'ex. boulangerie rue Jules Boulet, ont été réalisés sans déclaration préalable. Le propriétaire a été alerté. Si les travaux sont non conformes aux préconisations de l'A.B.F. (secteur protégé), la remise en l'état sera nécessaire. A suivre.

*** **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

② CULTURE – JEUNESSE – FÊTES – TOURISME - ASSOCIATIONS *et* **AFFAIRES SCOLAIRES et SPORTIVES**

Depuis de nombreuses années, les subventions versées aux clubs sportifs étaient réparties par la SGB qui avait établi ses critères de répartition. Ces clubs, devenus associations, nous ont conduit à considérer chaque association et donc, à verser à chacune d'elle la subvention allouée ; une association ne pouvant en subventionner une autre.

Les deux commissions avaient émis le souhait, en début d'année, de réfléchir sur ces critères d'attributions, d'où ces deux réunions et notre proposition.

Commission du 14 septembre 2011

L'objectif est :

- de trouver un système de répartition qui s'impose à toutes les associations sportives
- de rechercher une juste allocation
- d'étudier le dossier de demande et d'en apprécier pour une part les éléments exceptionnels, les orientations, etc.

Un dossier de travail portant sur 5 critères possibles (licenciés, finances, déplacements, manifestations sportives et extra-sportives, critères d'appréciation de la commission) était soumis à la réflexion des membres.

.../...

Après un large débat, les membres retiennent dans un premier temps les critères suivants :

- Licenciés pour 50% du montant de la subvention allouée. Pour ce faire, il est demandé qu'un nombre de points soient accordés suivant le lieu de résidence (Bléré, CCBVC, extérieurs) mais aussi de prendre en compte l'âge des licenciés sur la base de – 16 ans et + 16 ans afin de favoriser « les écoles sportives »
- Les charges financières pour 40% sachant que ce poste regroupe l'intégralité des dépenses (personnels, déplacement, fonctionnement, autres)
- Eléments exceptionnels pour 10%

Une simulation sur ces bases doit être réalisée, une prochaine réunion est prévue le 17 octobre prochain.

Commission du 17 octobre 2011

C'est sur la base des éléments retenus qu'un nouveau document de travail a permis à chacun d'apprécier les nouveaux critères et ses effets.

Trois critères sont retenus et soumis à votre accord

Critère 1 - LICENCIÉS pour 50% du montant de la subvention accordée

La commission confirme son souhait de voir s'établir 3 cas

- Licenciés résidant à Bléré
- Licenciés résidant dans la CCBVC
- Licenciés extérieurs

Et établir une différence d'attribution des points entre les – de 16 ans et les autres avec l'objectif de favoriser l'enseignement de la discipline pratiquée.

L'attribution de points serait ainsi établie sur ces bases :

- | | |
|--|-----------|
| • Licenciés résidant à Bléré – de 16 ans | 8 points |
| • Licenciés résidant à Bléré + de 16 ans | 4 points |
| • Licenciés résidant dans la CCBVC – de 16 ans | 3 points |
| • Licenciés résidant dans la CCBVC + de 16 ans | 1,5 point |
| • Licenciés extérieurs – de 16 ans | 1 point |
| • Licenciés extérieurs + de 16 ans | 0,5 point |

Critère 2 – CHARGES pour 30% du montant de la subvention accordée

La commission pense que le dossier de demande de subvention établi l'an dernier est suffisamment complet pour répondre à ce point, elle se réserve toutefois la possibilité de demander des précisions complémentaires.

Critère 3 – APPRECIATION DE LA COMMISSION pour 20% du montant de la subvention accordée

Cette variable souhaitée par les membres de la commission souhaite réserver une part de 5% dans le cadre d'une variation jeunes dans le but d'encourager l'accueil des jeunes à découvrir et pratiquer une activité sportive.

Les autres éléments d'appréciation porteront sur :

- les fonds propres
- les efforts particuliers (animations)
- dépenses exceptionnelles
- formation de l'encadrement
- résultats sportifs
- niveaux d'évolution

Après validation par le CM, une note sera jointe à toute future demande de subvention.

* M. OMONT précise qu'il adhère à la démarche entreprise pour l'examen des dossiers de subventions en fonction des nouveaux critères établis ; cependant, il dit qu'il ne faudrait pas que certaines associations soient en difficulté si le niveau de leur club est en baisse.

* M. le Maire précise que la commission sera tout à fait vigilante et que l'on procèdera à un lissage de subvention dans le temps si la baisse est importante.

* M. le Maire précise qu'il a demandé une étude à un prestataire extérieur : M. Gwendal STEPHAN, pour mettre en place une programmation culturelle. Un budget sera prévu au BP 2012.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis des deux commissions.**

③ COMMISSION CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT **DU 26 SEPTEMBRE 2011**

ORDRE DU JOUR :

- Prix des maisons fleuries : Les membres de la commission fixent le montant des prix à remettre aux 10 premiers lauréats de chaque catégorie (Sauf jardins familiaux 8 retenus)

+ 1 almanach « Rustica » pour chaque lauréat.

1 Bouquet sera remis au 1er de chaque catégorie.

Les membres de la commission prennent connaissance de l'historique du concours créé en 1959 et existant à Bléré depuis 1960. Ils souhaitent récompenser exceptionnellement M. et Mme Guenier, route du Vau et Mme Blanchard de Malmort lauréats depuis, respectivement, 41 et 40 ans.

- La Poêle :

Suite à l'acceptation par la commission 1% Cofiroute du dossier de réaménagement de ce secteur, une consultation a été réalisée par le cabinet chargé de ce dossier « Expression Paysages » auprès d'associations d'insertion.

3 associations ont été consultées et 2 ont répondu. (Objectif (avec un sous-traitant : Orchis) et Déclic. L'analyse des offres est en cours.

Les travaux sont prévus pendant la saison de plantation entre novembre et mars.

- Questions diverses :

- Choix des arbres à replanter place Balzac : les membres de la commission proposent des tilleuls (qui ne pleurent pas !!) Les travaux (dessouchage) seront effectués pendant les vacances de la Toussaint.
- Suite à la remarque de la commission voirie du 20/09/2011, concernant le catalpa de l'école Balzac, l'arrachage de l'arbre sera effectué, ce qui permettra au tilleul voisin de s'épanouir
- Suite à la volonté de la commission de privilégier les plantes vivaces dans les massifs (économies de temps, de travail et d'eau) le service des espaces verts réaménagera certains massifs : angle rue du Réflissoir et de la route de Loches, angle de la rue des Regains, l'un face à Carrefour Market, l'autre face au quai Bellevue, rond point de la zone artisanale, face à la jardinerie.)
- Il apparaît que le fauchage tardif pose quelques problèmes le long des routes ainsi que l'arrêt de l'utilisation du désherbant en ville. Suite à des contacts pris avec la mairie de Montlouis par M. Philippeau, il semble que le désherbage thermique ne donne pas entièrement satisfaction et provoque des effets secondaires ! (germination de graines voisines)
- Il est demandé aux services de réfléchir sur l'aménagement de la placette de la Binetterie
- Pour info, il serait souhaitable de prévoir au prochain budget l'installation d'un arrosage automatique sur le stade d'honneur de football et l'achat d'une tondeuse autoportée.
- Mme Dalaudier demande à ce que les services nous présentent un budget analytique de la serre.
-

*** Monsieur le Maire félicite le travail de la commission en ce qui concerne le concours des maisons, cours et balcons fleuris.** Il dit que la soirée de remise des prix était une véritable réussite, tant les participants étaient ravis.

* M. le Maire précise qu'il envisage d'organiser une visite des serres municipales pour la population qui est demandeuse.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission. .../...**

POINT III : D.G.F. : MISE A JOUR DU RECENSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Comme chaque année, la répartition des dotations de l'Etat et en particulier de la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale fait intervenir la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal.

Une mise à jour du classement des voiries communales a été faite par le Cabinet GEOPLUS en 2009. L'enquête publique, pour cette mise à jour, a eu lieu en janvier 2010. Dans sa séance du 21 avril 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a entériné les modifications proposées et a émis un avis favorable aux conclusions du commissaire enquêteur.

Il est donc nécessaire que ce nouveau classement soit pris en compte dans le calcul des dotations. Avant l'enquête publique, la longueur des voiries communales était de 54.470 kms. Maintenant, elle est de 61.500kms.

Il est demandé au Conseil Municipal d'entériner cette nouvelle longueur de voirie communale.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT IV : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX – CONSTRUCTION D'UNE LOGE DE VIGNE AUPRES DU MOULIN DES AIGREMONTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la construction d'une loge de vigne à proximité du Moulin pour y aménager des sanitaires.

Une déclaration préalable de travaux doit être déposée. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à la signer ainsi que tout modificatif qui pourrait être nécessaire.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT V : FIN DU CREDIT BAIL SCI L'USINE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER L'ACTE DE VENTE

La Société SCI L'USINE a construit un bâtiment industriel sur la zone de Bois Pataud en 1999. La Commune a concédé un crédit-bail pour une durée de 12 ans.

Celui-ci arrivant à son terme, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer l'acte de vente, conformément au point 14 du titre II de l'acte signé chez Maître NURET le 13 janvier 2000, pour le « Franc Symbolique » soit 0.15 cts d'Euro.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT VI. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA C.C.B.V.C. : RAPPORT D'ACTIVITES GENERAL ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS MENAGERS

Conformément aux dispositions réglementaires, le Maire doit informer le Conseil Municipal des rapports annuels des services délégués. C'est pourquoi, il est demandé à l'assemblée de prendre acte de la communication des rapports sur l'activité générale de la CCBVC et le service des déchets et assimilés. Ces rapports seront mis à la disposition du public pour consultation.

* M. OMONT fait remarquer que les 2 secteurs de Bléré ont des résultats très différents au niveau du tri : . secteur Ouest : note mauvaise

. Secteur Est : note se situant dans la moyenne.

* Mme BAROU apporte des compléments d'information en ce qui concerne la gestion des déchets sur l'aire des gens du voyage de St-Martin le Beau :

.../...

1. suppression des bacs collectifs de déchets et mise en place de conteneurs individuels avec
2. intervention de l'ambassadrice du tri afin d'expliquer comment trier « quoi jeter dans les conteneurs de déchets ».

L'information semble être plutôt bien comprise et admise par les gens du voyage.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT VII. CIMETIERE : TARIFS DES CONCESSIONS CINERAIRES

Le règlement du cimetière a été modifié par une délibération du 21 septembre 2011. Un chapitre a été créé pour les concessions cinéraires.

Mais aucun tarif n'a été délibéré. C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix de l'acquisition d'une concession cinéraire.

Il est proposé d'adopter les mêmes tarifs que les concessions du columbarium, soit 15 ans : 215 €, 30 ans : 350 € à partir du 1^{er} novembre 2011.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT VIII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Pour information : Dossier sur la réforme de la fiscalité.

Avant le 30 novembre 2011, le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur la réforme de la fiscalité qui substituera au 1^{er} mars 2012, les taxes actuelles dont la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.), à la future Taxe d'Aménagement.

*** M. le Maire informe les membres du Conseil que le dossier sur la réforme leur a été remis afin qu'ils en prennent connaissance.

Il précise que cette réforme sera applicable au 1^{er} mars 2012 et que le Conseil Municipal devra prendre une décision sur les taux de la nouvelle taxe : Taxe d'Aménagement, avant le 30 novembre 2011.

Pour préparer cette décision, une réunion de travail est organisée le 26 octobre 2011 à 16h30. Feront partie de cette réunion de travail : M. le Maire, MM. CHAUVEL, Beaugé, Omont, Girard, Reuillon et Mmes Barou et Omnès. Une commission générale aura ensuite lieu le 8 novembre 2011 à 20h30.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (Consorts PHILOREAU)

Le Conseil Municipal, accepte d'acquérir une partie de la parcelle AE 352, pour une superficie de 252 m².

Ce terrain est contigu à l'école maternelle. Il est acquis pour servir de réserve foncière en vue de l'extension de cette structure, si besoin dans l'avenir.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition pour un coût de 10.000 €, par devant Maître TURQUOIS-MEDINA, notaire à Athée-sur-Cher. Les frais de bornage seront pris en charge par moitié par la Commune et le vendeur.**

. ANNULATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU PAVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la délibération prise à la dernière séance du 21 septembre 2011 nommant deux représentants : M. GAUTHIER Robert – titulaire et M. GIRARD Eric – suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commande du PAVE, confié à la C.C.B.V.C. (Plan d'Accessibilité de la Voirie et Espaces Publics).

Cette délibération fait double emploi avec une délibération du 23 février 2011, ayant déjà nommé deux représentants du Conseil Municipal.

Dates des prochains conseils municipaux : Mercredi 16 novembre à 20 h 30 et mercredi 14 décembre à 19 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 19 octobre 2011

M. FORTIER Georges – Maire

M. CHAUVEL Régis

Mme LE BRIS Joëlle

M. BISSON Marcel

Mme BAROU Françoise

M. GAUTHIER Robert

Mme DUFRAISSE Sylvie

M. REUILLON Jean-Jacques

M. MORELLI Jean-Claude

Mme OMNES Françoise
Absente
Pouvoir à Mme DUFRAISSE

Mme BABY Claudine

M. RAFEL Jean-Serge

M. VERDON Richard

M. CANTIN Christian

M. ROBINEAU Jean-Noël

Mme THIBAUT Christine

Mme THOMASSIN Sylvie
Absente

Mlle MORISSET Carole

Mme BERTHELOT Isabelle

Mme PALISSEAU Laetitia

M. DEJUST Jean-François
Absent
Pouvoir à M. FORTIER

M. GIRARD Eric

M. PERRAULT Patrick

Mme LOISEAU Sandrine
Absente

M. BEAUGÉ Henri

Mme DALAUDIER Nicole

M. OMONT Jean-Claude